

COMPTE RENDU DE LA REUNION
De la séance du Conseil municipal
28 novembre 2018
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 28 novembre 2018 à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de REMY Josette, 1^{ère} adjointe au Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaients présents : 22 personnes

AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MELE Gina, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, NADAUD Laurent, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette et THEVENOT Yves.

Absente : 1 DI MEO-GUIGON Chrystel

Excusé : 1 GROSJEAN Daniel

Absents représentés : 5

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABOUDRAR Véronique donne pouvoir à REMY Josette
DORDOLO Thierry donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle
REFFO Clotilde donne pouvoir à EXCOFFON Jeannette
ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude
PALHEC-PETIT Colette donne pouvoir à JACQUIER Jean-Yves

Votants : 27

Mme Josette REMY propose M. Julien DONZEL comme secrétaire de séance.

DCM 2018109

Objet : Acquisitions foncières, régularisation de voirie

A l'unanimité DECIDE D'ACQUERIR ces parcelles pour le montant de 1 € symbolique qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé.

DCM 2018110

Objet : Décision Modificative n°4 Budget du camping

A l'unanimité VALIDE la décision modificative n°4

DCM 2018111

Objet : Décision Modificative n°4 Budget de la commune

A l'unanimité VALIDE la décision modificative n°4

DCM 2018112 Décision Modificative n°5 Budget de la commune

A l'unanimité VALIDE la décision modificative n°5

DCM 2018113 Décision Modificative n°6 Budget de la commune

A l'unanimité VALIDE la décision modificative n°6

DCM 2018114 Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers

A l'unanimité VALIDE les coûts horaires sus-indiqués dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner

CULTURE ANIMATION (Julien DONZEL)

DCM2018115 Tarifs commission culturelle municipale

A l'unanimité VALIDE l'ajout des tarifs à la régie de la commission culturelle municipale

PERSONNEL (Josette REMY)

DCM2018116 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) placé auprès de la commune de Challes-Les-Eaux, Maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

A l'unanimité

1. **FIXE**, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
2. **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. **DECIDE** le **recueil**, de l'avis des représentants de la collectivité.

ENFANCE VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (Ginette GRUNENWALD)

DCM 2018117 Avenants aux conventions de mise à disposition du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Challes-Les-Eaux (locaux et personnel), auprès des Communes de Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré, pour l'année 2018

A l'unanimité APPROUVE les avenants aux conventions

Informations au Conseil municipal (Josette REMY)

DCM2018118 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Fin de la séance à 19h35.

Le Secrétaire de séance,
Julien DONZEL.

